



Extinction des zones d'activités en cœur de nuit

Limoges Métropole, en charge des zones d'activités de son territoire et gestionnaire de l'éclairage public sur ces espaces, expérimente depuis le 20 décembre 2022 l'extinction de ces zones en cœur de nuit en s'accordant sur les choix d'horaires d'extinction de chaque commune membre pour plus de cohérence.

Des comparaisons de consommation ont été réalisées sur les 5 premiers mois de l'année 2022 et 2023. Celles-ci montrent une baisse de consommation de 38%. Pour rappel, la mise en place de l'extinction prévoyait une économie d'énergie de l'ordre de 35%.

Compte-tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, l'impact budgétaire est moins important, toutefois, <u>8% d'économies ont pu être réalisés par rapport à 2022</u>.

En parallèle de cette action d'extinction, un programme de remplacement des luminaires les plus vétustes et énergivores est en cours. Ainsi, d'ici la fin de l'année 2023, environ 300 lanternes seront changées pour laisser place à de la technologie LED. Cet investissement de 264 000 € devrait permettre d'atteindre une baisse de consommation de 60% et d'améliorer la qualité de l'éclairage public.

Contact presse : Manon CASSEGRAIN LIMOGES MÉTROPOLE
Tél : 05 55 45 78 65 / 06 62 89 77 71

Courriel: manon.cassegrain@limoges-metropole.fr